

COMMISSION DES INSTITUTIONS DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN QUÉBÉCOIS

Mémoire présenté à
Claude Lachance, président de la Commission
Henry-François Gautrin, vice-président de la Commission
Louis Breault, secrétaire de la Commission

Le 1^{er} mai 2002

Chérif Ayoub

Table des matières

Présentation du problème.....	1
Présentation de l'objectif.....	3
Présentation de l'argumentation.....	4
Présentation de la conclusion.....	8
Bibliographie.....	9

Présentation du problème

Dans notre province, comme dans tout autre et comme dans tout autre pays, la population doit élire un gouvernement en votant. Mais à chaque fois, une bonne partie de la population est déçue des résultats de l'élection.

Pour la tenue d'une élection, nous avons bien sûr besoin d'un mode de scrutin, qui est « une technique qui permet de transformer le vote populaire exprimé lors des élections en sièges à l'Assemblée parlementaire »¹. Comme nous le savons très bien, au Québec, notre mode de scrutin est le mode uninominal majoritaire à un tour (UM1T).

Au Québec, pour gagner les élections, il faut gagner le plus de sièges possibles. « Pour gagner un siège dans un comté, il suffit de remporter plus de votes que ses adversaires, même si le total remporté est loin de constituer une majorité. Pour gagner une élection, il suffit de remporter plus de sièges que ses adversaires, même si un autre parti a remporté plus de votes dans l'ensemble de la province. »².

Mais certains diront que nous vivons en démocratie et que le mode de scrutin que nous avons, en ce moment, ne répond pas à la définition de la démocratie représentative, qui est « un système où les décisions sont prises par des représentants élus par le peuple »³, car le parti gagnant n'a

pas besoin d'avoir la majorité des votes, il doit juste en avoir plus que ses adversaires, ce qui laisse une majorité de la population mécontente.

Cela nous amène à nous poser la question suivante, devrait-on, oui ou non, changer notre mode de scrutin? Personnellement, je pense que nous devons garder le système uninominal majoritaire à un tour.

Présentation de l'objectif

Maintenant, nous allons voir pourquoi il est favorable de garder le système uninominal majoritaire à un tour.

Nous allons voir cela principalement en comparant les avantages et les inconvénients de notre système à d'autres, dont le système de représentation proportionnelle, le système mixte et le système uninominal majoritaire à deux tours.

Présentation de l'argumentation

Nous allons commencer par regarder le système de représentation proportionnelle.

Le but de la représentation personnelle est « d'attribuer les sièges du parlement aux partis politiques proportionnellement au vote qu'ils ont obtenu des électeurs : 15% du vote populaire donne 15% des sièges à l'assemblée »⁴.

Le gros avantage de ce système est la démocratie est très bien respectée, car tous les votes comptent et le résultat du vote populaire est représenté fidèlement en nombre de sièges. Un autre avantage serait que, puisqu'il y a plus de partis politiques qui ont accès à la chambre, de nouvelles idées peuvent voir le jour, car il y aurait des points de vue différents. Mais ce dernier avantage peut être considéré comme inconvénient aussi, car puisqu'il ne faut qu'un seul pour cent des votes pour accéder à la chambre, des petits partis qui n'auraient aucune bonne intention, comme le *Bloc Pot* par exemple, pourraient se faire une place à la chambre et ils ne feraient que retarder les progrès politiques. Ce dernier inconvénient aurait très peu de chance de se produire avec le système uninominal majoritaire à un tour, ce qui est un de ses avantages.

Un autre inconvénient que nous pouvons retrouver dans notre système actuel, est que les électeurs n'ont pas vraiment un lien direct avec un député dans leur comté, car ce n'est pas vraiment important de gagner le vote majoritaire dans chaque comté, ce qui est important, c'est de gagner le vote majoritaire sur la totalité de la population, donc il n'y aura pas autant de relations, entre les députés et la population de leur comté, qu'il y en a avec le système actuel.

Un dernier inconvénient serait l'instabilité gouvernementale, qui est un problème lorsqu'il vient le temps de faire d'importantes promesses ou de prendre d'importantes décisions sur des projets à long terme, car les partis ne pourront pas faire de tels projets à cause des changements fréquents dans le pouvoir. Ce problème est absent avec notre système, qui est plus favorable à un gouvernement stable.

Donc, comme on peut le constater, un des seuls avantages importants que le système de représentation proportionnelle a par rapport au système uninominal majoritaire à un tour n'a pas, c'est justement sa représentation proportionnelle du vote populaire en siège à la chambre. Mais pour le reste, le système que nous avons actuellement est plus avantageux.

Maintenant, nous allons jeter un coup d'œil sur le système mixte, particulièrement celui d'Allemagne.

Le système allemand est dit mixte, car il utilise à la fois le système majoritaire et le système de représentation proportionnelle. « Il cherche à conserver le scrutin majoritaire mais en l'appliquant à seulement la moitié des députés à élire tandis que l'autre moitié sera élue par RP de façon à corriger complètement les distorsions bien connues du scrutin majoritaire »⁵.

Un des bons avantages du système mixte allemand est qu'il est capable de représenter fidèlement la volonté populaire à la chambre, tout en gardant une représentation régionale, donc il pourra y avoir un meilleur lien entre les électeurs d'un comté et leur député, ce que le système de la représentation proportionnelle n'a pas.

Par contre, le gros désavantage que le système mixte a par rapport au système uninominal majoritaire à un tour est la complexité de son bulletin de vote. Avec notre système actuel, nous n'avons pas ce problème car sur notre bulletin à nous, il suffit simplement de choisir un candidat.

Ce gros avantage donne sûrement, au système uninominal majoritaire à un tour le dessus sur le système mixte allemand, car à quoi servirait-il de voter si nous n'arrivons même pas à comprendre le bulletin de vote.

Finalement, nous allons voir le système uninominal à deux tours, comme celui en France.

Ce système, pour ce qui est du premier tour est pareil au notre actuellement, mais il y a un deuxième tour qui est conçu pour les deux partis qui ont eu le plus de votes au premier tour. Ces deux partis iront au deuxième tour où ils se battront pour cinquante pour cent plus un de l'appui populaire.

Le gros désavantage de ce système, par rapport au notre, est le deuxième tour, car le pourcentage de la population dont les partis sont éliminés au premier tour doivent retourner voter pour un parti qui n'est le leur, ce qui pourrait causer que beaucoup de ces électeurs n'aient plus d'intérêt quand viendra le temps de voter au deuxième tour, alors ils voteront peut-être au hasard. Donc, le parti gagnant pourrait gagner simplement par de la chance, car certains auront voté au hasard pour ce dernier.

C'est cet inconvénient qui donne encore une fois la palme à notre système, le système uninominal majoritaire à un tour.

Présentation d'une conclusion

Pour conclure, la question importante qu'il fallait se poser portait sur notre mode de scrutin, au Québec, s'il fallait le changer ou non. Cette question a été répondue en nous appuyant sur des comparaisons faites avec différents modes de scrutin, dont la représentation proportionnelle, le système mixte et le système uninominal majoritaire à deux tours. Nous avons finalement conclu que le système uninominal majoritaire à un tour était le plus avantageux.

Finalement, nous avons observé qu'il y aurait peut-être une réforme autre que le mode de scrutin qui serait intéressante d'envisager, ce serait les élections à date fixe, comme aux Etats-Unis. D'après nous, cette réforme permettrait au parti au pouvoir de concentrer ses énergies à s'occuper des choses importantes à faire pendant son mandat, à la place de toujours penser à déclencher des élections.

- 1- André Larocque, *L'importance du mode de scrutin en démocratie*, p.1
- 2- André Larocque, *La situation actuelle : un décalage entre le discours et la réalité ou entre l'objectif et le moyen*, p.2
- 3- André Larocque, *La situation actuelle : un décalage entre le discours et la réalité ou entre l'objectif et le moyen*, p.1
- 4- André Larocque, *L'importance du mode de scrutin en démocratie*, p.5
- 5- André Larocque, *Le système mixte allemand ou encore, la représentation proportionnelle personnalisée*, p.1

Bibliographie

Larocque, André. «Le système mixte allemand ou encore la représentation proportionnelle personnalisée».

Larocque, André. «L'importance du mode de scrutin en démocratie».

Larocque, André. «La situation actuelle : un décalage entre le discours et la réalité ou entre l'objectif et le moyen».